



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998


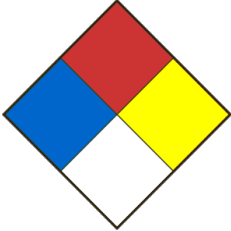
## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit DICHROMATE DE POTASSIUM (5%P/V)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique K <sub>2</sub> Cr <sub>2</sub> O <sub>7</sub>		Numéro MAT PS-0859	Masse molaire 294,2
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes POTASSIUM DICHROMATE, POTASSIUM BICHROMATE, POTASSIUM DICHROMATE (VI), CHROMIC ACID DIPOTASSIUM SALT, RED POTASSIUM CHROMATE, DIPOTASSIUM DICHROMATE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2022-06-17	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4
<b>Mention d'avertissement</b>	DANGER
<b>Mentions de danger (H)</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H340 Peut induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées. H332 Nocif par inhalation.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P284 Porter un équipement de protection respiratoire. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche.

	<p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p><b>Santé</b> 3</p> <p><b>Inflammabilité</b> 0</p> <p><b>Réactivité</b> 1</p> <p><b>Spécial</b> OX</p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Dichromate de potassium	7778-50-9	5

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Nausée et vomissements. Diarrhée. Toux. Difficultés respiratoires. Vision brouille. Irritation de la peau. Rougeurs. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Vapeurs toxique de chromate de potassium. Oxydes de potassium, Oxydes de chrome.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Le produit en solution n'est pas considéré comme comburant, mais lors d'un incendie l'eau s'évaporerait, et le produit sec reprendrait ses propriétés de comburant et pourrait alimenter les flammes. Peut enflammer les matières organiques et combustibles. Le dichromate de potassium peut réagir violemment ou exploser au contact des produits suivants: l'acétone + l'acide sulfurique, le bore + le silicium, l'éthylène glycol (au-dessus de 100°C), le fer (ignition à 1090°C), l'hydrazine, l'hydroxylamine, le tungstène (ignition à 1700°C). Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Ne pas utiliser d'absorbant à base de cellulose. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Éviter d'entreposer sur un plancher en bois. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger des rayons du soleil et de la lumière.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Embouteiller dans le verre de préférence. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Potassium dichromate	7778-50-9			Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.050000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.050000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	<p>Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.</p> <p>Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42.</p> <p>Sensibilisant</p> <p>Un effet cancérigène démontré chez l'humain</p>			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		C	0.100000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	0.05 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		C	0.1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	<p>L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.</p> <p>L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques</p>			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Combinaison complète protégeant contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Apparence</b>	Liquide orange.
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	Solution aqueuse 1% = pH 4.04 Solution aqueuse 10% = pH 3.57.
<b>Point de fusion / congélation</b>	Données non disponibles
<b>Point initial d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau. Insoluble dans l'alcool.
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	1.05g/ml
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique.
<b>Stabilité chimique</b>	Sensible à la lumière. Sensible à la chaleur.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Comburant. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Éviter l'accumulation d'électricité statique. Chaleur, flammes, étincelles. Sensible à la lumière.
<b>Substances incompatibles</b>	Les acides. Les poudres de métaux. Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides, l'éthylène glycol, le fer, l'hydrazine, l'hydroxylamine, les matières organiques et combustibles, les substances facilement oxydables, le tungstène, la chaleur et l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de potassium, Oxydes de chrome.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## DICHROMATE DE POTASSIUM

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
<b>- Peau</b>	Irritation et dermatite. Les endroits exposés de la peau, notamment les doigts, le dos de la main et les avant-bras peuvent présenter de petites ulcérations ("chrome sores").
<b>- Respiration</b>	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
<b>- Ingestion</b>	Irritation grave des voies digestives. Dysphagie, douleurs abdominales, entérite hémorragique, crampes, diarrhées, méléna, soif intense, nausées et vomissements, néphrite tubulaire et hépatotoxicité possibles, convulsions, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, allergies respiratoires, réactions cutanées (chrome sores), lésions aux reins et aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, pharyngite, maux de tête, vertiges, ulcération et perforation de la cloison nasale, décoloration des dents, goût métallique dans la bouche, fatigue, troubles digestifs (inflammation et ulcération des voies gastro-intestinales), perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible de causer le cancer.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 67-168 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2000 mg/kg.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 0.09 mg/L.

## TABLEAU SYNTHÈSE

Effets / Symptômes de l'exposition aiguë de la solution:	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets / Symptômes de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë)	DL50 Oral: 1407 mg/kg - Rat DL50: Cutanée: >5000 mg/kg - Lapin CL50 Inhalation: 1.9mg/L - 4h - Rat

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Dichromate de potassium: Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 0.131 mg/l - 96.0 h. Mortalité NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 6 mg/l - 7.0 d. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Mortalité NOEC - Daphnia (Daphnie) - 0.035 mg/l - 48 h. Toxicité pour les algues: CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - - 0.31 mg/l - 72 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Donnée non disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 180 d. Facteur de bioconcentration (FBC): 17. 4.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4
---------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2022-06-17